

### Subventions pour congrès

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès organisés à Besançon en cours d'année 1994 :

- 6 000 F au Centre de Recherches sur l'Espace Humain et Urbain (CREHU) de la Faculté des Lettres, pour l'organisation au cours de l'année 1994, de 3 journées sur le thème «Organisation de l'espace urbain, public et privé, de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours, à travers l'Europe». Les intervenants attendus sont issus d'universités françaises et européennes (Grande Bretagne - Espagne - Allemagne).

- 4 000 F au département Chimie de l'IUT, pour l'organisation des 10<sup>èmes</sup> Olympiades de la Chimie, le 16 février dernier. Plus d'une centaine de candidats ont participé à ce concours régional.

- 5 000 F à la Ligue de Franche-Comté de Tennis, pour l'organisation du Congrès des Présidents des Clubs de l'Est de la France le 26 mars dernier, pendant la Coupe DAVIS. 600 dirigeants de clubs ont participé à cette manifestation qui s'est déroulée à Micropolis.

- 4 000 F à l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie-Tunisie-Maroc, pour l'organisation de son 48<sup>ème</sup> congrès départemental, le 17 avril dernier à Micropolis. 450 personnes ont assisté aux débats.

- 7 000 F à la Ligue de Franche-Comté de Judo pour l'organisation des Assises de la Fédération Française de Judo, du 13 au 15 mai dernier, au Kursaal. 300 congressistes, issus de tous les départements, ont été réunis pendant les travaux, alors que 200 accompagnateurs ont visité la ville et sa région.

- 4 000 F à l'Association des Anciens du 1<sup>er</sup> Régiment de Franche-Comté et du 27<sup>ème</sup> R.I. (formés d'anciens résistants incorporés dans des unités régulières en 1944), pour l'organisation de son congrès interdépartemental, le 15 mai, au Kursaal. 450 personnes, membres et accompagnateurs, ont assisté au congrès.

- 5 000 F au Syndicat National des Personnels de l'Education Surveillée - Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour l'organisation du 16 au 20 mai, du congrès des régions Alsace-Bourgogne-Franche-Comté. Cette manifestation s'est déroulée au Kursaal et a réuni 200 délégués.

- 30 000 F à l'Association Sportive et Culturelle des Sapeurs-Pompiers de Besançon, pour l'organisation du 12<sup>ème</sup> Championnat de France Cycliste Sapeurs-Pompiers le 29 mai dernier. 400 participants étaient attendus à cette manifestation.

Sur les 30 000 F, 10 000 F seront prélevés sur l'imputation «subventions aux congrès» et 20 000 F sur l'imputation «subventions exceptionnelles» (934.21/691 CS 20000).

25 000 F à l'Amicale des Réseaux Action de la France Combattante, pour l'organisation de son congrès national des 1<sup>er</sup> juin et 2 juin prochain à Micropolis. 200 à 250 anciens des réseaux Action, dont d'anciens Ministres venant de diverses régions françaises, feront le déplacement.

Sur les 25 000 F, 10 000 F seront prélevés sur l'imputation «subventions aux congrès», et le solde, soit 15 000 F, sera prélevé sur l'imputation subvention exceptionnelle (934.21/691 CS 20000).

- 5 000 F au Laboratoire de Phonétique de la Faculté des Lettres, pour l'organisation de la journée d'études 1994 du GRI-DESYCOLE (Groupement de Recherches Interdisciplinaires sur le Développement des Systèmes de Communication chez l'Enfant), le 6 juin prochain, à l'IUFM Montjoux, colloque international auquel participeront 80 Français et 10 autres Européens, ainsi que 10 Américains.

- 10 000 F à la Société et l'Institut de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Franche-Comté, pour l'organisation des 23<sup>èmes</sup> Journées nationales, du 7 au 10 juin à Micropolis. 700 personnes sont attendues pendant ces 3 jours.

- 8 000 F à l'AROEVEN, pour l'organisation de son Université d'été, du 23 au 27 août sur le thème «les professeurs principaux ou leurs équivalents en Europe face aux jeunes en difficulté». 100 stagiaires suivront les travaux.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, 78 000 F seront imputés au chapitre 961.4/657.89052.00200 et 35 000 F au chapitre 934.21/691 code service 20000 du budget principal de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.